

CONSEIL MUNICIPAL DE LALOUVESC DU 24 juin 2021 - Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION FINANCES
 - a. Modification des tarifs des nouveaux hébergements du camping
 - b. Information sur l'appel d'offres eau-assainissement

2. COMMISSION GESTION
 - a. Vente du bâtiment Sainte Monique
 - b. Vente d'une parcelle au Grand Lieu
 - c. Rachat d'un immeuble rue Saint Régis

3. COMITÉ DÉVELOPPEMENT
 - a. Première réunion plénière
 - b. Suivi de la demande d'un Conseiller numérique

4. DIVERS
 - a. Point sur les travaux de la nouvelle salle du conseil
 - b. Question sur le stationnement de la rue de la Fontaine

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20h05)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÜN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET (absent, pouvoir à François Besset)

Michel BOBER (absent pouvoir à Jean-Michel Salaün)

Aline DELHOMME (absente)

Jacky VERGER (absent)

Secrétaire de séance : Jean-Michel Salaün

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 5 personnes + 2 pouvoirs (7 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 7 juin 2021) : pas de remarque.

Séance

Ajouts à l'ordre du jour :

- 1.b. Information sur l'appel d'offres eau-assainissement
- 2.b. Vente d'une parcelle au Grand Lieu
- 2.c. Rachat d'un immeuble rue Saint Régis
- 3.a. Première réunion plénière
- 3.b. Suivi de la demande d'un Conseiller numérique
- 4.a. Point sur les travaux de la nouvelle salle du conseil
- 4.b. Question sur le stationnement de la rue de la Fontaine

1. COMMISSION FINANCES

a. Modification des tarifs des nouveaux hébergements du camping

Afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité des nouveaux hébergements du camping (Cottage PMR et Tente lodge), il est proposé de faire une promotion exceptionnelle sur les locations à la semaine pour la période estivale.

Ainsi pour les mois de juillet et août 2021 la semaine de location du Cottage PMR passerait de 750 € à 650 € et la semaine de location de la Tente lodge passerait de 650 € à 550 €.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil approuve à l'unanimité le tarif promotionnel exceptionnel pour les mois de juillet et août 2021 de location hebdomadaire du Cottage PMR à 650 € et de la Tente lodge à 550 €.

b. Information sur les appels d'offres eau-assainissement

Les appels d'offres pour les 1ères tranches de travaux concernant les réseaux d'assainissement et le raccordement des réservoirs d'eau ont été lancés. la consultation prend fin le 25 juin.

2. COMMISSION GESTION

c. Vente du bâtiment Sainte Monique

Un promoteur a fait une offre pour l'achat du bâtiment Sainte Monique. La Commune a fait évaluer le bâtiment par un professionnel de l'immobilier. Sur cette base, le Maire a proposé de céder le bâtiment pour la somme de 225.000 €, somme qui paraît convenir à l'acheteur potentiel.

Après discussion entre les élus, il apparaît que la Commune ne dispose pas des fonds suffisants pour réhabiliter le bâtiment, même en tenant compte de subventions potentielles. Inversement la Commune a besoin de fonds propres pour augmenter ses capacités d'autofinancement et servir de levier pour récupérer des subventions pour ses projets.

Le risque est donc de la situation actuelle est de laisser progressivement se dégrader le bâtiment sans bénéfice aucun pour la Commune. Inversement un projet immobilier est un produit d'appel pour attirer de nouveaux habitants.

Pour pouvoir procéder à la vente, il faut préalablement constater son déclassement du domaine public.

Par ailleurs, en cas de vente, il faudra être attentif à l'organisation de la distribution d'eau et de la localisation des compteurs individuels ainsi qu'au raccordement au réseau d'assainissement du bâtiment rénové.

Délibération : 0 Abstention(s), 0 Contre, 7 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le Conseil constate la désaffectation du bâtiment Sainte Monique, celui-ci ne servant plus depuis plusieurs années, et son déclassement du domaine public pour demander son classement dans le domaine privé communal. Il approuve à l'unanimité la cession du bien pour la somme de 225.000 €.

d. Vente d'une parcelle au Grand Lieu

Un habitant souhaiterait acheter à la Commune une parcelle pour élargir et consolider son terrain. La parcelle actuellement en friche est située en bordure de l'espace où se trouve l'étang du Grand Lieu.

Avant de prendre une décision, le Conseil souhaite instruire ce dossier, de façon à mieux mesurer les conséquences qu'auraient la vente de cette parcelle sur l'aménagement futur de l'espace vert sur laquelle elle est située.

e. Rachat d'un immeuble rue Saint Régis

Madame Verrier d'Aiguebonne propose à la Commune d'acheter un immeuble lui appartenant pour la somme de 1.000 €. Il s'agit d'un immeuble vétuste situé à l'arrière des deux immeubles appartenant à la Commune sur la parcelle AD190 L'acquisition de cet immeuble faciliterait les projets de réaménagement de la rue Saint Régis, notamment si des démolitions sont prévues.

Jean-Michel Salaün indique qu'il aurait préféré qu'un projet plus précis d'aménagement ait été réfléchi avant d'approuver cette acquisition. Pour cette raison, il s'abstiendra. De même, n'ayant pas reçu de consigne de vote de Michel Bober sur cette question, il présentera son abstention.

Délibération : 2 Abstention(s), 0 Contre, 5 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Par cinq voix pour et deux abstentions, le Conseil approuve l'achat de l'immeuble situé sur la parcelle AD 190 pour la somme de 1.000 €

3. COMITÉ DÉVELOPPEMENT

a. Première réunion plénière

La première réunion plénière du Comité de développement s'est tenue le 18 juin. Le compte-rendu est disponible sur le site lalouvesc.fr.

La constitution de quatre groupes de travail a été proposée. Le premier concerne l'aménagement du parc du Val d'Or et la filière bois et devrait se réunir en juillet.

b. Suivi de la demande d'un Conseiller numérique

Un contact a été pris avec le chargé de mission numérique de la Préfecture. Il semble que notre Commune ne soit pas assez importante pour entrer dans le dispositif des Conseillers numériques. Néanmoins la préfecture souhaite soutenir le processus lancé avec Plateaux numériques pour la réalisation du site lalouvesc.fr comme démonstrateur de sites éco-responsables pour les petites communes. Reste à trouver les meilleures modalités pour cela.

4. DIVERS

a . Point sur les travaux de la nouvelle salle du conseil

L'organisation du vote dans la nouvelle salle du conseil a été appréciée par les habitants du village qui l'ont découverte à cette occasion.

Les travaux touchent à leur fin. Le Conseil est satisfait des décorations et aménagements réalisés par les artisans et considère que la salle a maintenant pris sa configuration définitive.

b. Question sur le stationnement de la rue de la Fontaine

Le plan de stationnement publié dans le bulletin d'information du mois de juin a fait réagir quelques habitants de la rue la Fontaine. La Commune aura prochainement l'occasion de mieux expliquer les raisons de ses choix.

Clôture de la séance à 9h35 heures